

COMPRENDRE LES NOUVEAUX CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

Face à une demande qui ne cesse de croître, l'État, les bailleurs sociaux et les collectivités territoriales ont travaillé sur une nouvelle réforme visant à repenser les critères d'attribution des logements sociaux.



Conçue comme une aide à la décision et un outil au service de la transparence, la cotation dite « scoring » consiste à définir une série de critères d'appréciation de la demande et à leur appliquer une pondération afin d'attribuer une note à chaque demande. Ce travail de cotation a été réalisé par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise en lien avec l'ensemble des communes. Le nombre de points de chaque dossier permet de classer les demandeurs de manière équitable et objective pouvant évoluer à la hausse ou à la baisse quand la situation change.